



FLASH INFO

Comité Technique Commun du CNOUS du 16 avril 2020

Un Comité Technique Commun (CTC) exceptionnel s'est tenu le 16 avril 2020 en visioconférence avec l'ensemble des organisations syndicales, l'ordre du jour a porté exclusivement sur l'organisation du travail en cette période de crise sanitaire.

La CGT a tout d'abord souligné le fait que certains Crous n'ont pas pris la mesure du grave risque que représentait le COVID-19 au début de l'état d'urgence sanitaire et que par conséquent les mesures de protections nécessaires ont été prises tardivement.

Le débat a tourné essentiellement sur les 2 nouvelles dispositions concernant les agents de la Fonction publique adoptées par le gouvernement via des d'ordonnances et officialisées hier après-midi. La première mesure concerne le fait que les agents en position d'ASA vont se voir imposer jusqu'à 10 jours de congés et de RTT la période d'état d'urgence sanitaire, la seconde mesure concerne l'octroi d'une prime exceptionnelle aux agents en présentiel et aux agents en télétravail en fonction de critères (exposition aux risques, surcharge de travail, etc.).

La CGT a fait part de son opposition au sujet de la mesure qui impose des RTT et des congés aux agents en ASA, et a demandé à la Présidente du Cnous de ne pas appliquer cette directive au sein du réseau des œuvres. Cette mesure est discriminante et va toucher majoritairement les femmes car elles se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants ainsi que les agents atteints de maladies chroniques.

Concernant la prime exceptionnelle, elle a le mérite d'exister mais seules des mesures pérennes d'augmentation salariale pour les personnels administratifs et ouvriers sont de nature à apporter la juste reconnaissance de l'engagement et des qualifications des personnels. Nous souhaitons un cadrage national sur le versement de la prime exceptionnelle afin qu'elle bénéficie en priorité aux agents en présentiels qui travaillent en frontale avec les usagers assurant le service public au péril de leur vie, et qu'elle soit versée de manière juste et équitable.

Nous avons aussi rappelé la nécessité de disposer d'équipements de protection (masques, gants, gels, etc.) afin de limiter au maximum le risque de contamination. Aussi, le protocole de déconfinement propre au réseau des œuvres doit inclure la fourniture d'équipement de protection à chacun.

Pour information, même dans un contexte de crise sanitaire, l'UN CGT Crous ne cesse de porter auprès des ministères concernés la revendication concernant l'organisation d'une 3^{ème} session de fonctionnarisation d'ici la fin de l'année 2020 conformément au protocole d'accord.

Montreuil, le 17 avril 2020.